

Commune de MANE

Compte-rendu de la Réunion du Conseil Municipal du 07 octobre 2024 à 18 heures

PRESENTS : M. Jacques DEPIEDS, M. Jean-Luc CALMET, M. Olivier DEPIEDS, M. Pierre BRUN, M. Luc GRECO, Mme Marie-Louise MEYER, Mme Michèle RIEMANN, Mme Patricia SAINTE-ROSE, Mme Myriam VIGNEAUX

ABSENTS : M. Alain FIORI (Procuration à M. Pierre BRUN)
Mme Anne-Marie DE SIKE (Excusée)
Mme Catherine SEILER (Excusée)
Mme Marie-Claude DAUPHIN
M. Gérald BACHASSON
M. Régis PAULIN

Secrétaire de séance : Mme Michèle RIEMANN

Monsieur Le Maire ouvre la séance et donne lecture des procurations reçues.

Le Procès-verbal du 27 juin 2024 n'appelle aucune observation de la part des élus, il est donc adopté.

I – **PLACEMENT A TERME :**

A l'unanimité, les élus adoptent la proposition.

II – **MIRAVAIL – RECHERCHE DE FINANCEMENTS :**

Le conseil municipal doit se prononcer sur la recherche des financements avant d'engager le programme de travaux.

Ce programme de travaux prévoit la restauration complète du bâtiment avec création de logements pour une surface totale de 388 m².

Bien entendu est également comprise la restauration de la cheminée classée monument historique.

Cette proposition est adoptée à 9 voix pour, une voix contre.

Il est également proposé d'adhérer à la Fondation du Patrimoine.

A l'unanimité, les élus sont favorables.

III – **VILLAGES ET CITES DE CARACTERE :**

Le sujet est évoqué à titre d'information.

IV -**BAIL A CONSTRUCTION – ANCIEN HOSPICE:**

Le sujet est évoqué à titre d'information.

V – **ADHESION SYNDICAT AGEDI:**

A l'unanimité, les élus sont favorables.

VI – **VENTE DU BROYEUR**

Il s'agit d'un équipement qui n'est pas utilisé par le personnel ; il est proposé de le céder.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

VII – VIREMENT DE CREDITS PROGRAMME BLANC – REFECTION PLACE DE LA BURLIERE:

La commune a eu retour de 3 devis : LA COLAS, BOUFFIER et FAYET.

Il est proposé de retenir cette dernière entreprise, ayant présenté le devis le moins cher.

Ces propositions sont adoptées à l'unanimité.

VIII– MUTUELLE DE PREVOYANCE - RELYENS :

Monsieur le Maire notifie qu'au 1er janvier 2025, les collectivités territoriales seront tenues de participer, financièrement, à la mutuelle de prévoyance de leurs agents, ce qui sera une garantie de maintien de salaire, en particulier en cas d'invalidité.

Il convient également de fixer le taux de participation de la commune, sachant que le montant des garanties obligatoires s'élève à 37.20€/mois environ.

L'assemblée délibérante s'accorde sur un montant de la commune à hauteur de 18€ brut/mois/agent.

A l'unanimité, les élus sont favorables à l'adhésion à RELYENS et au montant de la participation fixée à 18€/brut/mois/agent.

IX– BOURGADE – MARCHE DE TRAVAUX :

Le maître d'œuvre en charge de l'analyse des offres a remis ses résultats

Monsieur le Maire évoque des erreurs de notation sur certains lots.

Monsieur le Maire propose de signer les marchés pour lesquels il n'y a pas de problème.

Les deux lots non attribués ne bloquent pas l'engagement des travaux.

A la proposition de signer les marchés pour lesquels il n'y a pas de problème, les élus votent favorablement à l'unanimité.

X – QUESTIONS DIVERSES :

Un élu souhaite évoquer l'opération Maison MOUTON.

Monsieur le Maire informe avoir relancé MG CONCEPT.

Monsieur le Maire apporte une information concernant le lotissement Saint Estève.

Des fouilles archéologiques devraient être également lancées sur environ 10% de la surface du terrain.

Un élu évoque la fin des travaux confortatifs de l'Immeuble Epstein.

Séance levée à 19 heures 20.

Mane, le 07 octobre 2024

Le Maire de MANE

Jacques DEPIEDS.

